



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1998/1
19 novembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

4

5

6

7

8

9

10

11

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
16 mars - 24 avril 1998

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 16 mars au 24 avril 1998. La première séance s'ouvrira le lundi 16 mars 1998 à 11 heures.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire, établi conformément à l'article 5 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, est reproduit ci-dessous.

Groupes de travail de présession et intersessions

3. Neuf groupes de travail se sont réunis ou se réuniront avant l'ouverture de la cinquante-quatrième session de la Commission pour examiner les points suivants :

a) Point 5 - Un groupe de travail à composition non limitée créé pour élaborer des principes directeurs sur les programmes d'ajustement structurel et les droits économiques, sociaux et culturels (décision 1997/103 de la Commission et décision 1997/283 du Conseil économique et social) doit se réunir du 1er au 5 décembre 1997;